

maitre sur leur âme soit la continuation pleine de foi et de religion de votre action paternelle. On répond à ces légitimes volontés dans notre Province. L'école et le maître d'école, quand ils vous rendent celui que vous leur avez confié peuvent vous dire : Nous avons cherché à répondre à votre paternelle sollicitude en formant l'esprit et le cœur de celui que vous chérissez comme vous-mêmes ; vous le vouliez bon, pénétré des sentiments de votre foi et de votre religion, capable de porter avec honneur après vous, toutes les vertus de vos ancêtres, Eh ! bien, tel nous vous le rendons ; comme vous et comme vos ancêtres, votre enfant est catholique et canadien français. Oh ! bénissons le ciel de cet état de chose en notre Province, car en cela nous jouissons d'un bien inappréciable. Si toutes nos écoles au lieu d'être catholiques et françaises étaient transformées en écoles protestantes et anglaises, comme nous verrions bien alors la grandeur du bien que nous aurions perdu ! L'enfant dont vous ne pouvez envisager l'avenir même à présent, sans une certaine inquiétude ; l'enfant que vous voulez voir l'héritier de toutes les vertus et de toutes les valeureuses qualités de votre race, cet enfant, que deviendrait-il ? Elevé dans une école dont l'atmosphère serait protestante et anglaise ; respirant à pleins poumons pendant plusieurs années les éléments d'une vie contradictoire à la votre, que serait-il ? Il ressemblerait bien peu à votre enfant. Sa manière de parler et de penser ressemblerait si peu à la vôtre ; son indifférence religieuse contrasterait tant avec l'ardeur de votre foi, que vous auriez bien de la peine à reconnaître là celui qui est un autre vous-mêmes. Et puis, son salut éternel ? Nos écoles sont un bien que nous ne pouvons assez apprécier, et nous ne pourrions jamais les dé-